

**HABILITATION ELECTRIQUE // RECYCLAGE  
PERSONNEL NON ELECTRICIEN BASSE TENSION****B0 - H0 - H0V****ELEC-02**

<b>DUREE</b>	✓ 1 jour
<b>PUBLIC</b>	✓ Personnel non électricien travaillant à proximité des installations électriques
<b>PREREQUIS</b>	✓ Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C 18-510</li> <li>✓ Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens à proximité de pièces nues sous tension</li> <li>✓ Appréhender les risques et les effets du courant sur le corps humain</li> <li>✓ Expliquer la notion de travaux hors tension</li> <li>✓ Adapter son comportement face à un électrisé</li> <li>✓ Réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT</li> <li>✓ Accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques BT (maxi 400V &amp; 32A)</li> </ul>

## PROGRAMME

### Recyclage

- Retour d'expérience.
- Analyse des accidents et presque accidents
- Pratiques professionnelles
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique

### Recyclage (B0, H0, H0V)

- Nommer les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champs restrictifs de travail, zone de travail)
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

## **Par un jeu de rôle ou une mise en pratique**

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local, ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques).
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
  - Chantier
  - Travaux
  - Exploitation électrique
  - Consignation
  - Ou de son employeur
- Maitriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique (Exécutant)
- Baliser et surveiller la zone des opérations (Chargé de chantier)

## **Evaluation**

- Evaluation des savoirs par un QCM
- Evaluation des savoir-faire à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention

<b>METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projections d'audiovisuels</li> <li>✓ Utilisation de la norme et de documents associés</li> <li>✓ Etude de cas (accidents)</li> <li>✓ Vidéo</li> <li>✓ Equipement de protection individuelle</li> <li>✓ Appareillage de protection industrielle (disjoncteurs, différentiels, ...)</li> <li>✓ Equipements électriques pour mise en situation</li> </ul>
<b>MODALITES ET DELAIS D'ACCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours</li> </ul>
<b>ACCESSIBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap</li> </ul>
<b>TARIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur demande et transmis dans le devis</li> </ul>
<b>MODALITE D'EVALUATION</b>	<p>A la fin de la formation, le formateur réalise un test d'évaluation formel sur les connaissances liées à la sécurité électrique, en vue de préconiser à l'entreprise du salarié, un niveau d'habilitation</p> <p>A la fin de la formation, le formateur réalise une mise en situation pratique de préférence sur les installations en entreprise ou sur du matériel pédagogique en salle</p> <p>L'AFPI Lorraine communiquera, à l'entreprise, un rapport mentionnant les remarques et avis du formateur concernant l'aptitude de chaque stagiaire à conserver ou non son titre d'habilitation. En cas d'avis défavorable, la personne concernée devra suivre à nouveau une préparation à l'habilitation ainsi qu'un titre d'habilitation vierge à signer par l'employeur et par le titulaire.</p>
<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>	<p>Attestation de fin de formation</p> <p>Titre d'habilitation vierge</p>

Mise à jour le 08/11/2021